

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 DECEMBRE 2013  
LORMES

COMPTE RENDU

---



Membres : 25

Présents : 18

Excusés : 7

Date d'envoi de la convocation : 12.11.2013

**Le 05 DECEMBRE 2013, A 18H30, S'EST REUNI LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU MORVAN A LORMES, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-SEBASTIEN HALLIEZ, POUR LA TENUE D'UNE SEANCE ORDINAIRE, A LA SUITE DE LA CONVOCATION ADRESSEE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT EN DATE DU 12.11.2013.**

Membres présents :

Robert SAUTEREL, Michel PETETIN (Bazoches), Jean-Sébastien HALLIEZ, Michel RICHARD, Sylvie SACANVILLE (Brassy), Patrice GRIMARDIAS (Chaloux), Lucienne BIARDOUX, Jean MORIN, (Dun Les Places), Thomas PLOUVIN, Bernard PLEUTIN (Empury), Fabien BAZIN, Hélène PINGUET, (Lormes), Jean-Claude JACQUINOT (Marigny L'Eglise), Alban BOURGEOT (Pouques-Lormes), Odile RAPPENEAU, Daniel GRANGER (St André en Morvan), Michel NICOT, Christian OPIOLA (St Martin du Puy)

Excusés :

Yves GIRARDOT(Chaloux), Jean Marc BOURGEOT, Jean Pierre LACROIX (Lormes) Fabien BUSSY (Dun les Places), Philippe DAUVERGNE (Marigny L'Eglise, Maurice THEVENIN (Pouques Lormes)  
Procurations : Christian PAUL à Fabien BAZIN (Lormes)

**ORDRE DU JOUR :**

- 1° Maison de santé et centre hospitalier: demandes de subventions
- 2° Etang du Goulot : DSP
- 3° Point sur les actions touristiques
- 4° Point sur les travaux de voirie 2013 et 2014
- 5° Point sur les marchés et les travaux (ponts de Saint André, télécentre, réhabilitations des installations d'ANC (tranche 2))
- 6° Demande de prêt pour la zone d'activité
- 7° Décisions modificatives
- 8° Convention de locations de bâtiments (Slide control, 48 route d'Avallon)
- 9° Information sur les chemins de mémoire et lieu de mémoire
- 10° Questions diverses

## 1° Maison de santé et centre hospitalier: demandes de subventions

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le plan de financement suivant afin de solliciter les subvention proposées :

Dépenses		Recettes		%
TRAVAUX	553 054	FNADT via le Pays Nivernais Morvan	100000	17%
Maitrise d'œuvre	44 244	Conseil Régional	120000	20%
Frais annexes (SPS - Contrôle - audit)	8 700	DETR 2014	109080	18%
		FEDER	150000	25%
		Autofinancement	126 919	21%
<b>TOTAL</b>	<b>605 999</b>		<b>605 999</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à effectuer les dossiers de demande de financement.

Il est rappelé que ce projet permettra d'accueillir plus facilement des professionnels de santé.

## 2° Etang du Goulot : DSP

Les terrains faisant partie du domaine public ne pouvant faire l'objet de contrats commerciaux, le président propose de se prononcer sur le principe de délégation de service public pour l'exploitation du camping et de la restauration à l'étang du goulot.

### 1. Principe de délégation :

L'exploitation du camping et de la restauration sera confiée à un délégataire dont la rémunération sera assurée par les résultats d'exploitation. Il sera en outre assujéti au versement d'une redevance à la Communauté de Communes des Portes du Morvan.

### 2. Les caractéristiques de la prestation que devra assurer le délégataire :

L'ensemble des installations lui sera remis pour la durée du contrat de DSP. Il sera chargé de commercialiser le site, d'assurer le bon entretien et la maintenance des installations. La durée serait de 5 ans et 9 mois.

### 3. Désignation de la commission

La commission sera chargée de travailler le cahier des charges et de fixer les modalités de remise des offres. Les représentants de la commission, selon les modalités définies par l'article L411-5 du CGCT sont les suivants :

- Monsieur le Président : Jean Sébastien Halliez
- Membres titulaires :
  - o Vice Président en charge de l'économie : M. Fabien BAZIN
  - o Vice Président en charge du tourisme : M. Michel PETETIN
  - o Vice Président en charge des travaux M. Patrice GRIMARDIAS

- Deux membres du conseil communautaire représentants de la commune de Lormes : Mme Hélène PINGUET, M. Jean Pierre LACROIX
- Membres suppléants : cinq membres de la commission tourisme parmi lesquels : Sylvie SACANVILLE, Christian OPIOLA, Bernard PLEUTIN, Robert SAUTEREL, Odile RAPPENEAU
- Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

#### 4. La procédure de DSP

Cette procédure est définie par les articles L 1411-1 et suivants du CGCT. Elle impose les modalités de mise en concurrence, le choix des candidats admis à remettre une offre est assuré par la commission. A l'issue de la remise des offres, la commission émet un avis et M Le Président invite un ou plusieurs candidats à remettre une offre à négocier.

A l'issue des négociations, Monsieur le Président soumet à approbation le choix du lauréat et le contrat de DSP finalisé

Monsieur le Président propose à l'assemblée de constituer une commission tourisme, elle est la suivante :

Président : Michel PETETIN

Membres : Jean Pierre LACROIX, Sylvie SACANVILLE, Christian OPIOLA, Bernard PLEUTIN, Robert SAUTEREL, Odile RAPPENEAU

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition

### **3° Point sur les actions touristiques**

#### A/ Convention cadre des offices de tourisme

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'Agence de Développement Touristique de la Nièvre a mis en place une démarche de diagnostic pendant toute l'année dernière en partenariat avec les Communautés de Communes et les offices de tourisme afin de dégager des axes de développement territorial. Le Conseil Général et son agence de développement nous proposent de signer une convention cadre « Bassin Morvan, la Montagne Bourguignonne ».

**Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition**

#### B/ Inauguration du parcours de « E-randonnée : La chasse aux trésors »

Monsieur le Président informe l'assemblée que le parcours de e-randonnée sur la commune de Lormes est terminé. Il s'agit d'une promenade ludique à destination de la famille pour découvrir Lormes à travers le thème de la chasse aux trésors.

### **4° Point sur les travaux de voirie 2013 et 2014**

Le récapitulatif des travaux est accepté, une précision est apportée quand au forfait de maîtrise d'œuvre. Le Président explique qu'il s'agit de la facture de maîtrise d'œuvre (5000 €

HT du service Ingénierie du Conseil Général) qui a été redispatchée équitablement entre toutes les communes

Les communes de Lormes et de Bazoches ne sont pas satisfaites du travail effectué par l'entreprise.

Une réception de chantier sera prévue le 16 décembre 2013, toutes les réserves seront émises.

## 5°Point sur les marchés et les travaux (ponts de Saint André, télécentre, réhabilitations des installations d'ANC (tranche 2))

### ATTRIBUTION DE MARCHE : TELECENTRE DE LORMES

Monsieur le Président propose à l'assemblée de choisir les entreprises ci-dessous qui ont obtenu la meilleure note en fonction des critères énoncés dans le marché.

N°	LOT	Entreprise	Montant HT	Montant HT ESTIMATIF
1	V.R.D.	AIRES Fernando	91 128,51 €	95 078,30 €
2	GROS-ŒUVRE	ENTREPRISE E.T.P.	80 774,98 €	106 382,50 €
3	CHARPENTE / OSSATURE BOIS / BARDAGE BOIS	Les Charpentiers de l'Ouche	44 800,00 €	33 512,50 €
4	CHARPENTE METALLIQUE / SERRURERIE	NORMACADRE	22 740,90 €	18 100,00 €
5	COUVERTURE ZINC / ZINGUERIE	Espace Couverture	29 205,10 €	24 047,00 €
6	MENUISERIE BOIS	Artisans Plus	34 124,64 €	33 220,00 €
7	PLÂTRERIE	RIEUFORT	33 160,00 €	33 560,00 €
8	ELECTRICITE	SAS Deschamps	43 953,00 €	50 480,00 €
9	SANITAIRE / PLOMBERIE	PAGANIE	4 416,00 €	4 230,00 €
10	REVÊTEMENTS DE SOLS / FAÏENCE	MONTONE	23 147,60 €	26 845,40 €
11	PEINTURE	RIEUFORT	19 226,50 €	20 314,50 €
		Total HT =	<b>426 677,23 €</b>	<b>445 770,20 €</b>
		TVA 19,0 % =	83 628,74 €	87 370,96 €
		Total TTC =	<b>510 305,97 €</b>	<b>533 141,16 €</b>
		Ecart de prix HT =	- 19 092,97 €	
		Ecart en % =	-4,3%	

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour les retenir.

### ATTRIBUTION DE MARCHE : PONTS DE SAINT ANDRE

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'attribuer le marché pour la réfection des ponts à Saint André en Morvan à l'entreprise DAUPHINE TRAVAUX SPECIAUX pour un montant total de 35 910 € qui a obtenu la meilleure note au classement des offres

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition

## **ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

---

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires pour l'attribution de ce marché, compte tenu du fait que l'entreprise classée en première position pour deux des lots doit confirmer la possibilité d'honorer ou non le marché.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité et autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires.

### **6° Demande de prêt pour la zone d'activité**

Un dossier sera monté à destination de la caisse des dépôts et des consignation qui proposent un taux très attractif afin de bénéficier d'un emprunt pour les travaux de la zone d'activité et du télécentre.

### **7° Décisions modificatives**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice :

#### **BUDGET BAOM**

Fonctionnement - dépenses :

c/6042 :	+ 8000 €
c/60628 :	+3500 €
c/6218 :	-3500 €
c/6411 :	-8000

Investissement- dépenses

c/2313/28 :	+2300 €
c/ 20418218 :	+ 5 500 €
c/2314/20131 :	- 7350 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité ces propositions.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice :

#### **BUDGET SPANC**

Fonctionnement - dépenses :

c/6132 :	-400 €
c/6151 :	-400€
c/6156 :	-100
c/6413 :	-1700 €
c/673 :	+5600€
c/023 :	-3000 €

Investissement :  
Dépenses

c/458101-05 :	+3000€
c/458102-06 :	-3000€
c/238-6 :	14243 €

Recettes :

c/458102-06 :	-3000€
c/021 :	-3000€
c/238-6 :	14243 €
458201-05 :	-3000 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité ces propositions.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice :

#### BUDGET ZONE D'ACTIVITE

Investissement - dépenses

c/2138-20131 :	-350000€
c/2313-20131 :	+350000€

Budget général :

Fonctionnement – dépenses

c/6554 :	-3450 €
c/6218 :	+3450 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité ces propositions.

### **8° Convention de locations de bâtiments (Slide control, 48 route d'Avallon)**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à signer deux baux de location qui concernent :

- Le local situé 48 route d'Avallon à Lormes pour la totalité du bien
- Le local situé au Bourg à Dun les Places pour l'étage à destination de Slide control (500 € par mois) et le rez de chaussée pour une autre entreprise qui pourrait être identifiée
- Renouvellement du bail de la mission numérique dans les mêmes conditions

**Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition**

### **9° Information sur les chemins de mémoire et lieu de mémoire**

*Chemins de mémoire :*

Suite à l'appel d'offres lancé par le Parc Naturel régional du Morvan, un offre a été réceptionnée pour effectuer la maîtrise d'œuvre de l'opération. La notification aura lieu début janvier. La fin des travaux est prévue pour aout 2014.

Courant février, une réunion sera prévue avec tous les maires concernés par cette opération afin de faire un point précis sur le projet avec le maître d'œuvre et maître d'ouvrage puis recenser les éventuelles priorités.

*Lieu de mémoire :*

Les financements ont été obtenus pour réaliser le lieu de mémoire. Une réunion pour donner un calendrier au projet est prévue le 11 décembre.

## **10° Questions diverses**

### **FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'attribuer 4 heures supplémentaires hebdomadaires à M. David CLERE afin d'effectuer la mission de technicien en charge de l'assainissement non collectif (contrôles, certificats de conformité..)

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.

### **CONVENTION 2014 AVEC LE CHANTIER D'INSERTION**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de renouveler la convention avec le chantier d'insertion pour l'année 2014 pour un montant de 22 800 €.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires.**

### **DELIBERATION POUR LA REPRISE DE MATERIAUX EN DECHETS MENAGERS – ECO DDS**

M. Jean Sébastien HALLIEZ, Président de la Communauté de Communes des Portes du Morvan ,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22, L 2122-23, L 5211-10 du C.G.C.T,

Vu la création de l'éco organisme EcoDDS (Déchets Diffus Spécifiques des ménages), depuis le 20 avril 2013, dont la mission est d'organiser la collecte sélective des DDS ménagers et leur traitement à l'échelle nationale.

#### **DECIDE**

La signature d'une convention avec l'éco organisme EcoDDS aux conditions principales suivantes :

- **Durée** : 1<sup>er</sup> jour du mois calendaire suivant la contre signature par EcoDDS de la convention et pour une durée indéterminée tant qu'EcoDDS est titulaire de manière continue d'un agrément.
- **Engagement de la CCPM** : collecter séparément et remettre à EcoDDS (ou tout tiers diligenté par ce dernier), les DDS apportés selon les règles fixées par l'éco-organisme. La CCPM ne collectera pour le compte d'EcoDDS que les apports ménagers, et si elle accepte les déchets des professionnels, les seuils de l'arrêté produits pour les catégories 3,6, 7, 8,9 et 10 feront foi. Pour les catégories 4 et 5 (produits d'adhésions, d'étanchéité, de réparation, produits de traitement, de revêtements des matériaux et produits de préparation de surface), la CCPM devra ne prendre que les apports concernant les ménages.

La collectivité s'engage par ailleurs à réaliser sous 2 ans, les aménagements nécessaires afin de garantir l'entreposage des produits dangereux dans des conditions d'hygiène et de sécurité conformes à la réglementation en vigueur. Par substitution des caisses palette dédiées aux Déchets des ménages feront, à titre provisoire, office de point de stockage extérieur pour les bacs de 60-90L fournis par Eco DDS. Munies d'un couvercle et bac de rétention, elles seront placées, en nombre suffisant, sur une aire étanche de la déchetterie.

- Engagements de l'éco organisme:
  - Mise à disposition dès 2014 des contenants gratuitement pour la collecte séparée des déchets,
  - Mise à disposition d'un kit de communication.
  - Prise en charge en nature de la formation des agents de déchetterie dès 2014.
  - Engagement à procéder à l'enlèvement des contenants.
  
  - Soutiens financiers :
    - Phase transitoire 2013, au prorata de la date d'adhésion :
      - *Fixe par déchetterie : 812 euros*
      - *Communication locale : 0,03 euros/habitant\**
      - *Forfait de compensation des coûts opérateurs pour les DDS ménagers: 0,20 euros/habitant\**
  
    - Phase opérationnelle dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 :
      - *Fixe par déchetterie : 812 euros*
      - *Communication locale : 0,03 euros/habitant\**
      - *Prise directe des contrats opérateurs*
      - *Formation des agents de déchetterie.*

## **FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE LORMES**

---

Monsieur le Président expose la situation de la commune de Lormes qui n'a pas pu voir réaliser les travaux escomptés sur la rue du Vieux château. En effet, l'entreprise n'avait pas prévu les moyens nécessaires, cela a décalé les travaux et le temps froid ne permet pas de les réaliser avant 2014.

Compte tenu de cela, la commune propose de basculer la somme correspondante à ces travaux sur les crédits 2014 et de lui verser en échange, un fond de concours en 2013.

Monsieur le Président propose que suite à la demande de Monsieur le Maire de Lormes, un fonds de concours puisse être voté pour la commune de Lormes qui se répartirait comme suit :

- Installation d'un moine à l'étang du Goulot : 4800 €
- Murs communaux : 5000 €
- Fonctionnement de la salle polyvalente : 7570.80 €

Pour un total de 17 370.80 €

## **INDEMNITE DE STAGE**

---

Compte tenu de la qualité du travail effectué par le stagiaire Fabien LEMOINE, monsieur le Président propose de lui verser une indemnité de 500 €.



Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à mandater cette somme.

#### **ATTRIBUTION D'IDEMNITE AU RECEVEUR MUNICIPAL**

---

Le conseil communautaire,  
Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,  
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,  
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attributions de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

De demander le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil,  
D'accorder l'indemnité de conseil du Receveur  
Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Euphrasie GENET pour 360 jours.

Et d'accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires en totalité à Mme Euphrasie GENET.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.

#### **CONVENTION ANNEE SCOLAIRE 2013/2014 AVEC RESO**

---

Monsieur le Président propose à l'assemblée de renouveler la convention RESO pour l'année 2013 2014 pour un montant de 33 360.10 €.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires.**

#### **REPONSE A MANIFESTATION D'INTERET**

---

**Le Président expose les orientations de l'appel à Manifestation d'Intérêt proposé par le Conseil Général de la Nièvre afin de candidater à un projet de territoire répondant aux conditions du Contrat d'Appui à Projet + (CAP+).**

**Celles-ci sont détaillées dans le règlement intitulé "pour un soutien aux projets territoriaux durables et innovants".**

**La formule "CAP +" porte principalement sur l'amélioration de la démarche de développement durable et d'innovation et vise à faciliter la réalisation d'actions destinées à améliorer la qualité du projet global.**

**Monsieur le Président propose d'inscrire la Communauté de communes dans cette démarche.**

**Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.**